



Non paiement du dépôt de garantie, défaut d'assurance

Par **mariesalm**, le **15/02/2010** à **10:27**

Bonjour,

je loue un T2 depuis le 1° septembre . le locataire devait faire appel à Locapass et je lui ai fait confiance. Il a en effet déposé une demande de dossier locapass mais une fois le dossier accepté n'a jamais renvoyé l'offre de prêt. je l'ai contacté plusieurs fois (téléphone ;mails; rencontre à son domicile) ; il me dit qu'il va s'en occuper; cela dure depuis plus d'un mois et rien n'est fait.

je viens de me rendre compte qu'il n'a pas payé son assurance 2010; donc le logement n'est plus assuré.

Il paye systématiquement ses loyers en retard vers le 20.

Que dois-je faire?

Les différents frais (recommandé avec AR, huissiers..) sont-ils à sa charge ou à la mienne?

Merci d'avance